



**HAL**  
open science

## La dernière madrague à thons de Saint-Tropez : la madrague des Canebiers (1876-1882)

Daniel Faget

► **To cite this version:**

Daniel Faget. La dernière madrague à thons de Saint-Tropez : la madrague des Canebiers (1876-1882). Freinet, Pays des Maures, 2010, Freinet-Pays des Maures (ISSN 1275-2452), 9, pp.23-29. hal-02931261

**HAL Id: hal-02931261**

**<https://hal.science/hal-02931261>**

Submitted on 5 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

FAGET Daniel, «La dernière madrague à thons de Saint-Tropez : la madrague des Canebiers (1876-1882)», *Freinet-Pays des Maures*, n°9, 2010/2011, p. 23-29.

# Freinet Pays des Maures

Saint-Tropez, 1637 :  
un assaut repoussé



Les seigneurs de  
La Garde et La Moure



Des thons  
aux Canebiers



Des ruches dans chaque  
vallon des Maures



Conservatoire du patrimoine du Freinet  
■ n° 9 ■ 2010-2011

# Sommaire

---

Saint-Tropez : 15 juin 1637, les 3 ex-voto de l'attaque des Espagnols. Bernard ROMAGNAN . . . . .	3
Les fiefs de La Garde-Freinet et La Moure aux temps modernes. Frédéric d'AGAY . . . . .	11
La dernière madrague à thons de Saint-Tropez : la madrague des Canebiers (1876-1882). Daniel FAGET . . . . .	23
L'apiculture à La Garde-Freinet et dans le massif des Maures de la fin du XVI <sup>e</sup> siècle au milieu du XVIII <sup>e</sup> siècle. Laurent BOUDINOT . . . . .	31
L'association, la revue . . . . .	87

En couverture 1.  
Ex-voto de l'attaque  
de la flotte espagnole.

En couverture 4.  
« l'apier murailade du  
sieur Blay ». Plan de la  
madrague des Canebiers.

La dernière madrague à thons de Saint-Tropez :

# La madrague des Canebiers (1876-1882)

---

*Freinet,*  
*pays des Maures*  
■ n° 9, 2010-2011,  
Conservatoire  
du patrimoine  
du Freinet,  
La Garde-Freinet  
(Var)

Aujourd'hui oubliée des populations locales, la présence de madragues à thons dans le golfe de Saint-Tropez a marqué en profondeur l'économie des sociétés côtières entre le xvii<sup>e</sup> siècle et le milieu du xix<sup>e</sup> siècle. Disparues après 1850 du littoral varois, ces installations connaissent une éphémère renaissance entre 1876 et 1882. L'ultime réveil de la madrague des Canebiers doit être analysé à la lumière des mutations radicales qui bouleversent le monde de la pêche dans les premières décennies de l'époque contemporaine. La renaissance temporaire de la pêcherie fixe des Canebiers est le miroir des inquiétudes nouvelles du dépeuplement des mers, mais aussi des promesses de la société industrielle. Son étude trouve donc toute sa place dans une histoire des littoraux de la Méditerranée. Il est nécessaire, avant d'analyser les circonstances de la réinstallation de cette madrague en 1876, de décrire brièvement le fonctionnement de ce type de pêcheries, et d'en retracer sommairement l'histoire provençale.

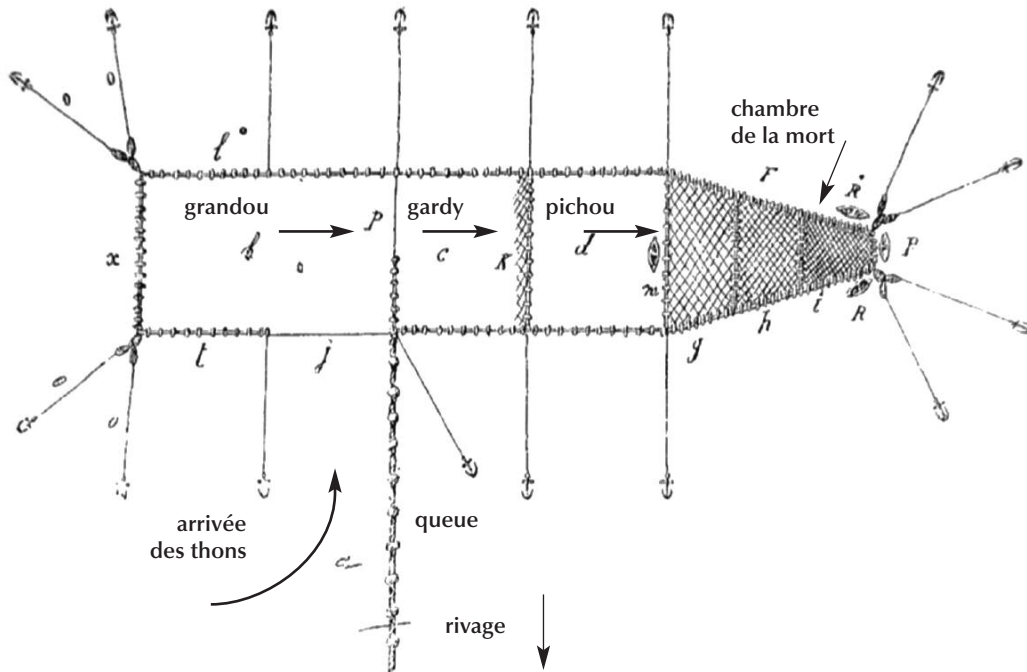
**Daniel Faget**

Procédé encore utilisé sur les côtes andalouses et celles du sud de la péninsule italienne, les madragues ont gardé depuis trois siècles une apparence identique. Elles sont constituées d'un filet fixe, organisé en deux ensembles :

— La queue de la madrague se présente comme une barrière sous-marine perpendiculaire à la côte, qui barre la route suivie par les bancs de thons, en les amenant jusqu'aux nasses de grande dimension que constituent les chambres.

— Ces chambres sont situées au large de la côte. Ce sont des enceintes constituées de filets dans lesquelles les poissons sont successivement piégés jusqu'à un piège

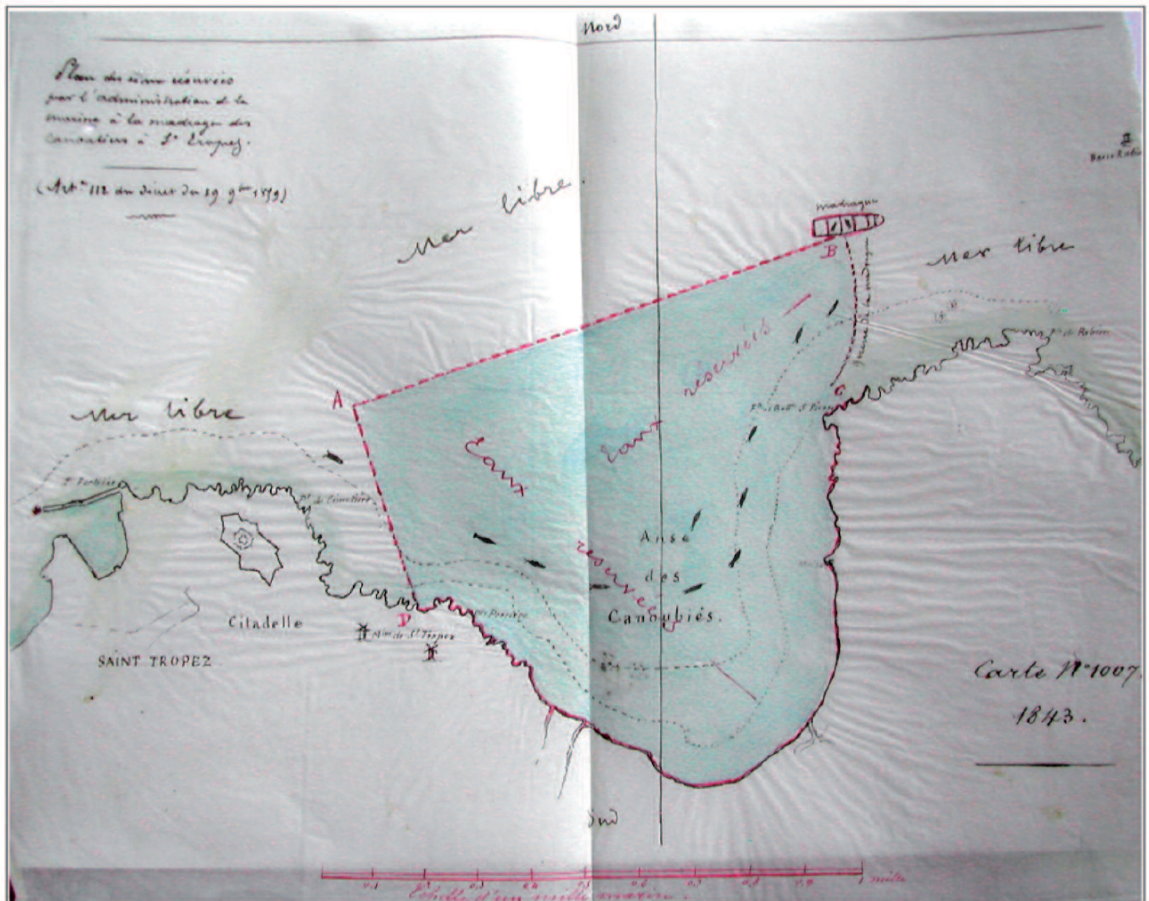




En haut.  
Schéma d'une  
madrague. Paul  
Gourret, 1894.

En bas.  
Baie des Canebiers,  
zone réservée à la  
madrague. 1876,  
SHM-Vincennes,  
CC5 3.74.

La mise en défend  
de la totalité de la  
baie résultant  
de la concession  
de la madrague  
de Saint-Pierre  
interdit aux  
pêcheurs tropéziens  
de pratiquer  
l'eissague  
sur les herbiers  
développés  
sur la partie  
supérieure  
de l'étage  
infralittoral.



ultime, le corpou, dont la partie inférieure peut être remontée à faible profondeur lors de la *matanza*, la tuerie des thons (illustrations p. 24, en haut).

Les consignes délivrées par la préfecture maritime en février 1882, destinées à fixer les conditions de l'installation de la madrague des Canebiers pour la même année, permettent de constater que la pêcherie tropézienne obéit à la même époque au schéma général que nous venons de mentionner :

«La queue devra partir de la pointe Saint-Pierre, prendra la direction du nord du monde et s'étendra jusqu'à 650 mètres du rivage. Là, le corps de la madrague sera placé dans une direction Est et Ouest, la tête du levant se trouvant à l'Ouest et le corpou à l'Est<sup>1</sup>.»

Il s'agit, on le constate, d'un dispositif de grande dimension, fermant une partie de l'espace situé entre le cap Saint-Pierre et la balise de la Rabiou, et dont les filets sont maintenus en place par un système de poids, les *baudes*, posés sur des herbiers de positionnements parfois situés à plus de 20 mètres de profondeur. L'ensemble du dispositif, habituellement calé à la fin de l'hiver ou au début du printemps (février-mars), est retiré en octobre ou en novembre, la date du démantèlement de la madrague constituant un sujet de discordance important entre les pêcheurs de Saint-Tropez et le fermier de la madrague.

Telle qu'elle se présente en 1876, la madrague tropézienne ne diffère en rien des deux installations exploitées avant la Révolution et jusqu'à la fin de la Monarchie de Juillet à la pointe de la Moutte et dans la baie des Canebiers.

Les madragues sont en effet un procédé de pêche ancien, déjà utilisé dans l'Antiquité. En Provence, on en retrouve la présence à l'époque moderne, et la région de Saint-Tropez constitue dès le XVII<sup>e</sup> siècle un des pôles de concentration de ces pêcheries fixes. Ces madragues sont, sous l'Ancien Régime, concédées par le roi à de puissantes familles de la noblesse : le marquis de Bandol jusqu'en 1764-1765, puis le prince de Rohan-Guéméné. Leur exploitation suscite d'ailleurs dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle d'interminables procès avec les seigneurs de la baronnie de Grimaud, qui revendiquent un droit exclusif d'utilisation du littoral dans le golfe<sup>2</sup>. Les puissants concessionnaires n'exploitent pas eux-mêmes ces installations : ils les afferment à des fermiers. Au début des années 1770, les fermiers des madragues tropéziennes sont pour la plupart issus du monde du négoce (Toulon, Nice, Turin, Paris)<sup>3</sup>. Durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, ces pêcheries sont dénoncées par les pêcheurs traditionnels, mais aussi parfois par les autorités municipales – c'est le cas à Saint-Tropez – et de plus en plus souvent par les marins, qui estiment qu'elles gênent la navigation. Rendues à la famille Rohan à la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, ces madragues sont enfin définitivement interdites par la puissance publique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Celle des Canebiers ne fait pas exception, puisqu'elle est supprimée par les arrêtés du préfet maritime du 30 novembre 1839 et du 12 juillet 1843<sup>4</sup>.

Alors que ces pêcheries semblent définitivement condamnées, un certain nombre d'entre elles réapparaissent dans le Var après 1870. La madrague de la baie des Canebiers est ainsi remise en activité en avril 1876<sup>5</sup>, et c'est à l'analyse de cet événement qu'est consacrée cette brève étude.

Autorisée par l'arrêté ministériel du 7 février 1876<sup>6</sup>, la société concessionnaire de la madrague des Canebiers se situe dans la tradition de celles qu'exploitaient les pêcheries

1. Rapport sur la madrague dite des Canoubiers à l'entrée de l'anse de ce nom (golfe de Saint-Tropez) considérée du point de vue de l'influence qu'elle peut avoir sur la navigation et l'industrie de la pêche dans ce golfe. Blond, commissaire de l'Inscription maritime, 3 juin 1882, SHD Vincennes CC5-386 (Développement de la pêche côtière La Ciotat-Saint-Tropez, 1859-1882).

2. Bontoux, *Précis pour le comte de Castellane contre le marquis de Bandol*, Paris, Imprimerie Michel Lambert, 1759, AN C5-36.

3. Gilbert Buti, «Madragues et pêcheurs provençaux dans les mailles des pouvoirs (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)», *Pouvoirs et Littoraux du xv<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle*, Actes du Colloque international de Lorient (24, 25, 26 septembre 1998), P.U.R., 1998, p. 48-73.

4. Lettre de Blond, commissaire de l'Inscription maritime de Saint-Tropez, au Commissaire général de l'Inscription maritime Bérard à Toulon, 3 mars 1876, SHD Vincennes CC5-386- Développement de la pêche côtière La Ciotat-Saint-Tropez (1859-1882).

5. Idem.

6. Statuts de la société en nom collectif Mège, Malespine et Cie, 6 U 412, AD VAR.





Madrague au large du cap Bon en Tunisie, photographiée en 1994 par Claude Philip. Les poissons sont dans la « chambre de la mort » décrite un siècle plus tôt à Saint-Tropez. (On trouvera d'autres photos de cette pêche sur le site : <https://picasaweb.google.com/claude.philip/MADRAGUEOuALMAZRABA#>.)

En 1956, le documentariste italien Vittorio De Seta a rendu compte, dans des images épiques et splendides, d'une madrague sur la côte d'Italie du sud. (Réédité en DVD par Carlotta/ Cineteca di Bologna : *Le Monde perdu*, dix courts-métrages réalisés par Vittorio De Seta entre 1954 et 1959 dans le sud de l'Italie.)

antérieures. Les gens qui l'ont constituée, comme leurs prédécesseurs, n'appartiennent pas à la société des gens de mer. Ils sont issus d'une bourgeoisie urbaine traditionnelle, du monde des notables et des propriétaires. La cheville ouvrière de cette société en nom collectif est Joseph Malespine. L'homme est né à Saint-Geniez, dans les Basses-Alpes, en 1828, d'une famille de notaires et d'huissiers royaux. Présenté dans les documents officiels comme « propriétaire », il a été décoré de la Légion d'honneur en 1872. Il s'est en effet porté volontaire, alors qu'il était marié et père de deux enfants, pour défendre Paris contre l'armée prussienne en septembre 1870<sup>7</sup>. Il est associé dans son entreprise à Alexandre Mège, un sous-commissaire de la marine en retraite habitant La Garde, et à Edouard Galle, ancien médecin du même corps, résidant à Sisteron. Au moment où ils réactivent la madrague des Canebiers, ils ont déjà à leur actif depuis 1875 l'exploitation de deux autres madragues, une au Brusuc, au nord de l'île des Embiez, dans la rade de Sanary (quartier de la Seyne), l'autre au Grand Rouveau, dans le même quartier. La modestie du capital mobilisé pour l'exploitation de ces madragues (75 000 francs), semble, à n'en point douter, nous ramener à des temps anciens, ceux d'une activité de pêche spécifique sous contrôle de capitaux urbains, échappant au monde de la pêche locale et artisanale.

À bien y regarder cependant, cette réactivation des madragues est révélatrice de courants d'opinion nouveaux, qui s'affirment nettement après 1850 sur le littoral provençal.



— Le premier de ces courants est celui qui affirme, dénonce, craint le dépeuplement des eaux côtières méditerranéennes. De Collioure au golfe ligure, l'idée d'un appauvrissement du milieu marin devient obsessionnelle dans les populations littorales après 1830. On assiste, pendant la période, à une augmentation du prix du poisson, progressivement placé hors de portée des catégories les plus populaires : À Marseille, le prix du poisson oscille entre 15 et 20 centimes le kg entre 1800 et 1830. Il atteint 3,20 francs en 1849. La fermeture des madragues intervient donc au mauvais moment, ce que ne se privent pas de rappeler un certain nombre d'élus des ports du littoral provençal. Il faut le rappeler, les madragues ne capturent pas uniquement des thons. Dans les étroits filets des différentes chambres, se prennent aussi des poissons dits de troisième catégorie, les moins chers, immédiatement écoulés sur les marchés urbains : bogues (*box boops*), maquereaux (*Scomber scombrus*), sévreaux (appelés aussi saurel, *Caranx trachurus*). La réinstallation de la madrague des Canebiers s'inscrit dans ce climat de grande peur du dépeuplement qui culmine avant 1880. On trouve de nombreuses mentions de cette peur d'une extinction des ressources de la mer dans la poésie provençale du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>, mais aussi dans un ouvrage qui est une véritable référence pour tous ceux qui s'intéressent à la question à la même époque, l'ouvrage de l'officier de marine marseillais Jean-Baptiste Rimbaud, *L'industrie des eaux salées*, paru en 1869<sup>9</sup>.

— Il existe un deuxième élément qui permet de comprendre la réinstallation de la madrague des Canebiers, qui tient à la personnalité de ses initiateurs. Celle-ci déborde largement l'étroit costume de notable traditionnel que nous venons de leur attribuer. Joseph Malespine appartient à un courant très actif sous le Second Empire et la première décennie de la Troisième République, animé par ceux que l'on surnomme à l'époque les « industriels de la mer ». On désigne ainsi un ensemble d'hommes étrangers à la société des gens de mer, mais qui rêvent d'appliquer au secteur des pêches l'efficacité des méthodes industrielles. Pénétrés de la pensée saint-simonienne, ils accordent une foi aveugle aux progrès nés du machinisme et de l'industrie et pensent qu'en les appliquant à la pêche, ils créeront les conditions d'une société d'opulence : « la grande industrie, c'est-à-dire l'élément essentiel de la vie à bon marché<sup>10</sup>. »

Malespine, exploitant de la madrague tropézienne, expérimente simultanément dans son parc aquacole de la Seyne<sup>11</sup> (au Bregaiillon, au sud du bâtiment de l'École de Pyrotechnie) la culture des huîtres de l'Océan. C'est aussi là qu'il s'essaye à la culture des violets, des cloisses de Mahon et de Grèce, de la grande nacre marine (*Pinna nobilis*) dont il espère pouvoir récupérer le byssus pour les filatures, comme on le fait en Italie à la même époque<sup>12</sup>.

C'est en se plaçant dans cette logique industrielle que Joseph Malespine construit un vivier à poissons de 400 m<sup>2</sup> en face de sa pêcherie de Saint-Tropez, « pour stocker les maquereaux pris dans les madragues »<sup>13</sup>.

On a donc ici bien affaire à une logique spéculative, mais parée d'un discours visant à protéger les ressources contre une pêche traditionnelle présentée comme destructrice du milieu : « *La destruction des poissons sédentaires, systématiquement pratiquée par les possesseurs de filets traînants, est un peu retardée dans les golfes où*

7. Dossier de Légion d'honneur d'Aimé Joseph Malespine, A.N.L 170 40 41.

8. Joseph Autran, *Les poèmes de la Mer*, Paris, Michel Lévy, 1852.

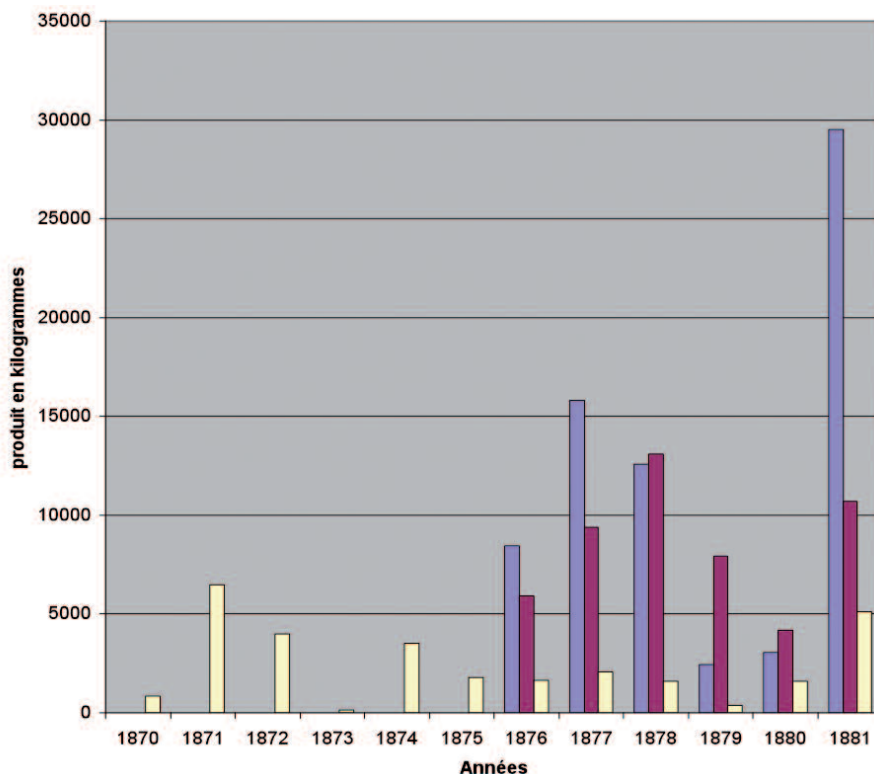
9. Jean-Baptiste Rimbaud, *L'industrie des eaux salées*, Paris, Challamel éditeur, 1869.

10. Lettre de Joseph Malespine au ministre de la Marine, 10 mai 1882, CC5 388 ANM Vincennes.

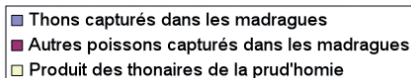
11. Arrêté du 26 février 1877, autorisant Joseph Malespine à créer un parc à huîtres dans le golfe de la Seyne, ANM Vincennes, CC5 388.

12. *La Pesca in Italia*, documenti raccolti per cura del Ministero di agricoltura, industria e commercio del regno d'Italia, ordinati da E. Targioni-Tozzetti. Genova, 1871-1874.

13. Arrêté du ministre de la Marine autorisant Joseph Malespine à établir un vivier à poissons dans l'anse des Canebiers, 30 novembre 1877, ANM Vincennes, CC5-386.



Produits de la pêche aux thons à Saint-Tropez (1875-1881).



*les madragues constituent des cantonnements pendant une partie de l'année*<sup>14</sup>.

Comme avant 1850, mais désormais justifié par des urgences alimentaires, le choc entre le concessionnaire des madragues et les pêcheurs tropéziens est donc inévitable. La concession d'une madrague est en effet toujours accompagnée d'une interdiction des pêches dans les espaces précédant la pêcherie et situés sur la route des thons. Cette zone mise en défend s'étend sur une distance d'un mille marin en amont de la madrague des Canebiers, soit 1800 mètres environ (illustration p. 24). C'est donc toute la baie qui est interdite à la pêche côtière. Traditionnellement, les Canebiers sont une zone de pêche très prisée des patrons tropéziens. L'herbier de posidonie y concentre la ressource : il faut rappeler que vivent dans ces herbiers entre 20 et 25 % des espèces végétales et animales connues de la Méditerranée. C'est là que se pratique l'issaugue, une pêche aux filets traînants qui consiste à mouiller une pièce de filet vers le large et à la tirer de la plage à l'aide de nombreux participants. De fait, l'établissement de la madrague des Canebiers aboutit à une stérilisation de la baie pour les patrons du port. Face à ce qu'ils appellent les manœuvres de la « compagnie », les Tropéziens organisent très vite leur résistance.

Dès le mois de mars 1876, la prud'homie exige sans succès la réduction de la surface réservée : « Dans leur opinion, au lieu de l'anse entière des Canebiers, il y aurait lieu de ne réserver qu'un parallélogramme. Ils basent leurs réclamations sur les règlements qui étaient en vigueur avant la suppression de l'ancienne madrague<sup>15</sup>. »

14. Lettre de Joseph Malespine au ministre de la Marine, 10 mai 1882, CC5 388 ANM Vincennes.

15. Lettre du commissaire à l'Inscription maritime Blond au commissaire général Bérard à Toulon, 3 mars 1876, ANM Vincennes CC5 386, 3 mars 1876.

Un autre angle d'attaque est utilisé, celui qui porte sur la durée de la période de la calaison de la madrague. Les prud'hommes, soutenus par une délibération du conseil municipal, exigent de pouvoir caler leurs filets dans la baie en mars, octobre et novembre<sup>16</sup>.

Face à l'intransigeance de Joseph Malespine, le conflit se radicalise en juin 1882. Des actes malveillants sont commis contre la pêche : celle-ci est mise en pièces et en partie incendiée<sup>17</sup>.

Si l'on examine les comptes de la madrague des Canebiers (graphique p. 28), on conçoit aisément la colère et l'hostilité des prud'hommes. Le produit de la madrague est évidemment infiniment plus élevé que celui des thonaires, les filets à thons traditionnellement utilisés par les patrons. Mais au-delà de cette disproportion attendue dans les chiffres de capture des thons, c'est sans doute la quantité importante des prises accessoires qui est ici de nature à ruiner l'activité de la prud'homie : il s'agit de poissons de qualité médiocre destinés au plus grand nombre. Leur abondance sur le marché local, largement alimenté par les produits de la madrague, fait chuter les cours. Les patrons tropéziens sont ainsi placés dans une situation évidemment très difficile.

Alors que la madrague des Canebiers semble rentable, elle disparaît pourtant après 1886. Cet abandon de la pêche des Canebiers obéit à plusieurs raisons. Certaines résultent de la fragilité financière de la société de Joseph Malespine. Pratiquant un élevage expérimental, s'appuyant sur une connaissance très empirique du milieu, l'entreprise Malespine ne survit pas à l'échec de ses tentatives d'ostréiculture à Toulon. Touchés par une forte mortalité, ces coquillages, dont le naissain a été acheminé à grands frais de la côte atlantique, ne produisent au bout du compte que des dettes, qui ont raison de la « société en nom collectif ».

Une autre explication de l'échec de Malespine réside peut-être dans l'extrême variabilité de la présence des thons, qui rend l'équilibre des comptes difficile. D'une manière générale, et sans que l'on parvienne bien encore à l'expliquer, les routes migratoires des thons vont peu à peu s'éloigner des littoraux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, peut-être en raison de l'urbanisation et de la pression anthropique sur le milieu.

Une dernière raison enfin a sans doute été déterminante. Après 1880, les importations de poissons pêchés sur d'autres littoraux, en Méditerranée ou sur l'Océan, rendent inutiles les entreprises de pêche provençales. Arrivent alors dans nos régions le « poisson à la glace », celui d'Algérie ou de Mauritanie, et celui de l'Atlantique, apportés par les frigorifiques et la société ferroviaire Paris-Lyon-Méditerranée sur les tables des stations touristiques de la Côte-d'Azur. L'industrie des eaux salées provençales perd alors sa raison d'être, incapable de lutter avec le poisson extérieur bon marché, et les madragues cessent d'être rentables. Le souvenir de la madrague de Saint-Tropez n'a cependant jamais vraiment disparu, puisque le modeste logement qui abritait les salariés de la pêche au XIX<sup>e</sup> siècle a connu au siècle suivant des heures de gloire liées à l'industrie cinématographique. ■

16. Délibération du conseil municipal de Saint-Tropez, 14 mai 1882, ANM Vincennes, CC5-386.

17. Lettre de Joseph Malespine au préfet maritime du 5<sup>e</sup> arrondissement maritime à Toulon, 19 juin 1882, ANM Vincennes, CC5 388.

## Freinet, pays des Maures ■ n° 9 ■ 2010-2011

Saint-Tropez : 15 juin 1637,  
les 3 ex-voto de l'attaque des Espagnols.

Les fiefs de La Garde-Freinet  
et La Moure aux temps modernes.

La dernière madrague à thons de Saint-Tropez :  
la madrague des Canebiers (1876-1882).

L'apiculture à La Garde-Freinet  
et dans le massif des Maures  
de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

